



## > MOBILITÉ LEVAGE - TRAVAIL EN HAUTEUR

### FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES TRANSPALETTES ET GERBEURS ÉLECTRIQUES À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

#### PUBLIC

Toute personne débutante ou expérimentée à former ou à réactualiser à la conduite en sécurité des transpalettes et gerbeurs électriques à conducteur accompagnant.  
**Pré-requis : Être apte médicalement, être âgé de 18 ans, maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences.**

#### OBJECTIFS

À l'issue de la formation le stagiaire doit être capable de :  
 - Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques pour l'utilisation en sécurité de l'engin concerné dans un cadre professionnel.

#### DURÉE

À déterminer en fonction du niveau de pratique.

#### CONTENU

##### Formation théorique

- Description et analyse technique des différents types de transpalettes ou gerbeurs mis à disposition du personnel
- Les capacités nominales
- Le centre de gravité
- Le cadre de mise en oeuvre (en zone de stockage, à l'intérieur des véhicules, aux quais de transport, en préparation des commandes...)
- Les principales causes d'accidents : chutes de charges, écrasement ou coincement du corps, chute du personnel.
- Les mesures de sécurité liées à leur utilisation et aux facteurs de risques
- Les règles de chargement
- Les opérations de quais (chargement et déchargement de véhicules)
- Les opérations de stockage (au sol et en hauteur)

-> **Contrôle des connaissances théoriques**

##### Formation pratique

- Vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation en sécurité (lignes droites et chicanes)
- Prise et dépose de charges
- Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque à partir d'un quai
- Les circuits de préparation de commande
- Examen de contrôle à vide et en charge sur circuit balisé

-> **Contrôle des connaissances pratiques**

##### Règlementation

- Décret et arrêté du 02/12/98
- Recommandation R 366 et R 367 de la CNAM TS

##### Réactualisation

- Tous les 5 ans

#### VOS CONTACTS

02 99 52 54 52 (35)  
 02 97 76 00 55 (56)  
 02 96 58 69 86 (22 et 29)

#### DATES ET TARIFS

Calendrier actualisé en ligne ou format papier sur demande

#### LIEUX

Brest, Lorient, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc

#### VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur d'autoriser son personnel à conduire un transpalette ou un gerbeur électrique à conducteur accompagnant après examen théorique et pratique. Remise également « d'une autorisation de conduite » qu'il appartient à l'entreprise de remplir « après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les site(s) d'utilisation ».

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Contrôles de connaissances théoriques et pratiques.

#### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques (vidéo projecteur, exercices d'application).  
 Echanges d'expériences.  
 Remise d'un manuel de conduite de chariot.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Evolution sur circuits balisés avec différents types de chariots.  
 Evolution en intérieur et extérieur.  
 Formateurs spécialisés